

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2024

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par

Mme Valentin et M. Bourgeaux

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

À l'horizon 2025, est créée la fonction de médiateur en santé afin d'accompagner les personnes les plus éloignées du système de prévention et de soins.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les médiateurs sociaux exercent actuellement dans des domaines divers : le Logement, les Transports, la Tranquillité publique, l'Éducation...La santé reste l'angle mort de la médiation. Pourtant, de plus en plus de Français sont isolés du système de prévention et de soins.

Le présent amendement propose donc de créer la fonction de médiateur en santé.